

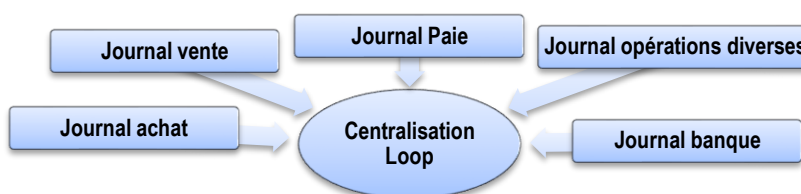
## 1. L'enregistrement multi journal

### Règle 1 : choisir le bon journal

Dans les cours consacrés à l'apprentissage de la comptabilité, les étudiants apprennent généralement à enregistrer les écritures dans un journal unique.

Dans les entreprises, la comptabilité est le plus souvent décentralisée par service. Chaque service enregistre les écritures qui découlent de son activité dans un journal qui lui est propre.

- Le service achat enregistre ses écritures dans le journal des achats (le compte support et un compte 6).
- Le service commercial enregistre ses écritures dans le journal des ventes (le compte support et un compte 7).
- Les règlements sont enregistrés dans le journal de banque, CCP ou caisse (Le compte support est le compte 512, 514 ou 530).
- Le service des ressources humaines enregistre ses écritures dans le journal de paie.
- Les écritures qui ne peuvent pas être affectées à un journal spécifique sont saisies dans le journal des opérations diverses (achat immobilisation, compte 2, déclaration de TVA, compte 4).



**Conséquence : avant d'enregistrer une écriture, choisissez le journal dans lequel faire l'enregistrement.**

- S'il s'agit d'une vente ou d'un avoir sur vente, choisissez le journal des ventes.
- S'il s'agit d'un achat ou d'un avoir sur achat, choisissez le journal des achats.
- S'il s'agit de règlements choisissez le journal banque, CCP ou caisse.
- S'il s'agit d'enregistrer les salaires, choisissez le journal de paie.
- Si l'opération ne concerne aucun des journaux précédents, enregistrez la dans le journal des OD.

Cette organisation est celle que l'on rencontre le plus fréquemment dans les entreprises, mais elle n'est pas obligatoire et chaque comptable est libre d'organiser ses enregistrements différemment. Ainsi un journal spécial peut être créé pour enregistrer les avoirs ou un journal spécial peut être créé pour enregistrer les frais de gestion et ainsi les séparer des opérations d'achat de matières ou de marchandises.

### Règle 2 : ne pas faire de double enregistrement

Que faut-il faire lorsqu'une écriture concerne 2 journaux et contient 2 comptes supports (un compte 6 et un compte 512 par exemple).

*Exemple*

- Une achat au comptant payé par banque doit être enregistré dans le journal d'achat et dans le journal de banque.
- Une vente encaissée au comptant par chèque doit être enregistrée dans le journal des ventes et dans le journal de banque.

**Faut-il enregistrer 2 fois, la même écriture, dans 2 journaux différents ?**

*Une entreprise achète des marchandises (compte 607) payées au comptant par banque (compte 512).*

Journal	Dates	Comptes		Débit	Crédit
Achat	2/11	60700	Achats de fournitures	1 000,00	
	2/11	44560	TVA déductible sur ABS	200,00	
	2/11	51200	Banque		1 200,00
Banque	2/11	60700	Achats de fournitures	1 000,00	
	2/11	44560	TVA déductible sur ABS	200,00	
	2/11	51200	Banque		1 200,00

**Problème** : cette solution aboutit à un double enregistrement et chaque compte est mouvementé deux fois alors qu'ils ne devraient l'être qu'une seule fois.

**Solution** : lorsqu'une écriture contient 2 comptes supports, l'écriture doit être enregistrée dans 2 journaux. Dans l'exemple précédent la facture d'achat enregistre la facture avec pour contrepartie le compte 401 fournisseurs et le journal de banque enregistre le règlement qui aboutit à solder le compte fournisseurs.

**Solution exacte.**

Journal	Date	compte		Débit	Crédit
Achat	2/11	60700	Achats de fournitures	1 000,00	
	2/11	44560	TVA déductible sur ABS	200,00	
	2/11	40100	Fournisseurs		1 200,00
Banque	2/11	40100	Fournisseurs	1 200,00	
	2/11	51200	Banque		1 200,00

## 2. Les folios

Après avoir sélectionné le journal, les applications proposent de créer ou de choisir un folio pour saisir les écritures comptables.

**Un folio correspond à une page d'écritures comptable et il y a au minimum un folio par journal et par mois.**

*Exemple : le folio 1 du journal des achats du mois de décembre regroupe toutes les écritures d'achat du mois de décembre*

Mais le comptable peut s'organiser différemment et créer un folio par session de saisie d'écritures. C'est le cas lorsqu'il planifie et regroupe la saisie des écritures sur une journée par semaine par exemple.

*Exemple : le comptable regroupe la saisie hebdomadaire sur une journée par semaine, dans ce cas il va créer 4 folios pour un journal et un mois donné.*

Il peut également créer un folio par écriture mais cette solution sature inutilement l'organisation.

**Conséquence : lorsque vous souhaitez modifier une écriture, il faut retrouver le folio dans lequel celle-ci a été enregistrée, d'où l'intérêt de ne pas multiplier les folios pour rendre les recherches plus rapides et faciles.**